



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

## Division des ressources humaines

Affaire suivie par :  
Marion LEON  
DRH adjointe  
Tél : 05 67 76 56 04  
Mél : drh65adjoint@ac-toulouse.fr

10 rue Amiral Courbet  
BP 11630  
65016 TARBES CEDEX

## Procès-verbal de la réunion du comité social d'administration départemental en formation spécialisée, santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) des Hautes-Pyrénées du jeudi 07 mai 2026

Ayant constaté le quorum, Monsieur le Secrétaire Général ouvre la séance à 14h00.

Sont présents :

### Membres de l'administration :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées

### Organisations syndicales :

#### Siègent en tant que titulaires :

- |                          |                                            |
|--------------------------|--------------------------------------------|
| - Mme Sandra ROGER       | Titulaire FSU                              |
| - Mme Sophie MANZATO     | Titulaire FSU                              |
| - Mme Anne-Marie DARIES  | Siège en tant que titulaire FSU            |
| - M. Sébastien JAFFIOL   | Siège en tant que titulaire t FSU          |
| - M. Philippe BOYER      | Titulaire CFDT EDUCATION                   |
| - Mme Valérie DUPRAT     | Titulaire CFDT EDUCATION                   |
| - M. Emmanuel PICART     | Siège en tant que titulaire UNSA EDUCATION |
| - Mme Christelle BRANDAN | Titulaire FO                               |
| - M. Frédéric MARFAING   | Titulaire CGT                              |

#### Suppléants :

- |                    |               |
|--------------------|---------------|
| - Mme Lucie PONTIÉ | Suppléante FO |
|--------------------|---------------|

**En qualité de conseillers de prévention départementaux :**

- Mme Françoise AUDEVARD
- M. Stéphane DARRÉ

**Au titre du secrétariat administratif**

- Mme Marion LÉON, adjointe au DRH

Le président par délégation de la FS propose aux membres de la FS de lire les déclarations liminaires.

Une représentante fait lecture d'une déclaration intersyndicale de la FSU, de la CFDT EDUCATION, de l'UNSA EDUCATION, de la FNEC FP-FO et de la CGT.

SG : Soyez assurés que je n'ai pas l'habitude de ne pas prévenir des changements. Je viens d'être averti que j'ai commis une erreur dans la liste de diffusion. Je suis attaché au dialogue social.

Par ailleurs, suite à la démission d'un membre de la FS, les membres doivent se préparer à l'élection de la prochaine référente VDHAS.

**1. Adoption du PV du 10/02/2026 soumise au vote**

Vote pour : 9      opposition : 0      abstention : 0

FSU : 4

CFDT EDUCATION : 2

UNSA EDUCATION : 1

FNEC FP-FO : 1

CGT : 1

Le PV est adopté à l'unanimité, après correction du décompte des votes qui était erroné.

**2. Avis du collège Beaulieu de St-Laurent-de-Neste soumis au vote**

**Formation spécialisée du CSA départemental des Hautes-Pyrénées**

**Visite du 14 avril 2026 Collège Beaulieu - St-Laurent-de-Neste**

**1. Améliorer la communication**

- Mettre en place un protocole de communication clair et formalisé
- Anticiper et diffuser systématiquement les informations importantes
- Mettre en œuvre une utilisation rigoureuse des outils numériques et en particulier Pronote et notamment les emplois du temps

**2. Respecter le fonctionnement collectif**

- Favoriser la concertation et la délégation, recueillir et prendre en compte les avis des équipes et des instances
- Se conformer à l'application des textes réglementaires
- Redéfinir et respecter les rôles de chacun

**3. Améliorer les conditions matérielles de travail**

- Mettre à niveau les équipements et infrastructures, notamment informatiques
- Mettre en œuvre les travaux urgents sur certains locaux : confort thermique de la vie scolaire et des alégo, nombre de sanitaire adulte, gymnase
- Demander le DTA pour le gymnase

#### **4. Renforcer la cohésion, la confiance et le soutien aux personnels**

- Garantir un traitement équitable pour tous les personnels, notamment entre les hommes et les femmes et entre les différents statuts de personnels
- Prendre en compte les situations individuelles (handicap, statuts précaires)
- Accompagner les situations de difficulté ou souffrance au travail en s'engageant dans une politique de prévention des RPS

#### **5. Organiser le service des AESH**

- Mettre en place de réunions régulières au sein du PIAL
- Cadrer les emplois du temps des AESH dès la rentrée
- Respecter les textes règlementaires concernant leurs missions

#### **6. Santé et sécurité**

- Organiser des CHS pour mettre à jour le DUER de manière collective
- Informer les personnels de l'utilité et du mode de fonctionnement des registres (RSST en particulier dont l'usage doit être libre et non contraint), du rôle des assistants de prévention et de la Formation Spécialisée

SG : Pour les problèmes de paie des professeurs des écoles, se rapprocher de la DRH, qui fait le lien avec le service paie eu Rectorat.

Vote pour : 9      opposition : 0      abstention : 0

**FSU : 4**

**CFDT EDUCATION : 2**

**UNSA EDUCATION : 1**

**FNEC FP-FO : 1**

**CGT : 1**

**Les avis sont adoptés à l'unanimité.**

### **3. Compte-rendu de l'enquête RDGI du LP PMF du 11/03/2026**

Un représentant de la CGT : Le membre de la FS qui a déclaré le DGI (danger grave et imminent) doit être associé à l'enquête qui suit. Cela n'a pas été le cas.

SG : Il y a eu un manqué dans la communication. J'avais demandé au conseiller de prévention de vous préciser son heure d'arrivée.

Conseiller de prévention départemental : Cela a été fait.

Un représentant de la CGT : Je regrette la forme. Il y a des problèmes de communication, je ne devrais pas avoir à demander les documents pour qu'ils soient mis à disposition.

Secrétaire de la FS : La secrétaire de la FS devrait être associée.

SG : Ce n'est pas prévu par la réglementation.

Secrétaire de la FS : Il serait souhaitable que je sois informée.

Un représentant de la CGT : Si la situation se renouvelle, nous ne devons pas reproduire les mêmes erreurs : le membre de la FS qui a déclaré le DGI doit être informé de toutes les étapes et associé à l'enquête. Une communication doit être faite à l'issue de l'enquête, auprès de l'ensemble des membres de la FS, même dans le cas où l'enquête a permis de lever les risques.

Secrétaire de la FS : 4 droits d'alerte datant d'il y a plusieurs mois n'ont pas reçu d'accusé de réception et sont toujours sans réponse à ce jour.

Un représentant de la CGT : Il y a eu des saisies de RSST au préalable du DGI, mais la saisie est limitée à 1500 caractères et il n'est pas possible d'insérer des pièces jointes, ce qui rend ces saisies incomplètes. Les membres de la FS ne peuvent pas accéder en direct aux saisies alors que c'est le cas dans l'académie de Clermont-Ferrand qui utilise le même outil. Le délai de 2 mois avant consultation en GT est un véritable problème.

SG : Je vous suggère de faire la demande en F3SCT académique car il s'agit d'un outil et donc d'une problématique de niveau académique.

Secrétaire de la FS : C'est un sujet qui a été étudié au niveau académique. Monsieur le Secrétaire Général Académique n'y est pas favorable car par le passé, dans d'autres départements, certains membres de FS profitent de ces informations pour se rendre dans les établissements à titre syndical de manière abusive.

Conseillère de prévention départementale : Il est inscrit dans la lettre de cadrage des assistants de prévention des établissements qu'il doit prioriser le RSST en appui chef d'établissement. Certains chefs d'établissement leur donnent les droits de consultation pour une meilleure réactivité.

Secrétaire de la FS : Avez-vous des réponses à apporter suite aux droits d'alerte précédents ?

- Lycée Lautréamont de Tarbes : travaux prévus en avril
- Collège Gaston Feybus de Lannemezan : climat scolaire très dégradé

SG : Je m'engage à apporter des réponses au mois de juin.

Secrétaire de la FS : Une alerte du 12 mars pour l'école Jules Verne de Tarbes est toujours sans réponse. Il s'agit de nombreuses mentions de suspicion de harcèlement entre élèves.

SG : Cela relève de M. SARRAT, référent harcèlement.

Secrétaire de la FS : Qu'en est-il de la saisine concernant l'école de Barbazan-Debat ? Des travaux sont programmés, ce qui inquiète l'équipe concernant les conditions de rentrée.

SG : C'est un dossier suivi par la Directrice Académique. Nous nous rendrons sur place pour prendre la situation en charge et accompagner l'équipe.

#### **4. Compte-rendu GT RSST du 10/03/2026 et avis soumis au vote**

##### **AVIS de la Formation Spécialisée du 10 mars 2026**

1. Les chefs de service doivent prendre connaissance des mentions RSST dans un délai qui permette d'intervenir rapidement si la situation le nécessite.
2. Les chefs de service doivent communiquer les suites concrètes envisagées ou adoptées aux mentions RSST.
3. Lors d'une alerte de la Formation Spécialisée - émise pour une situation considérée comme suffisamment grave - l'administration doit informer la Formation Spécialisée des suites données.
4. Dans la mesure du possible, la scolarisation dans le même établissement des élèves en mesure de placement et présentant des troubles du comportement doit être évitée.
5. Avant la reprise de fonctions à la suite d'un congé maladie en lien avec les conditions de travail, un entretien préalable doit être proposé à l'agent.
6. Un calendrier annuel des animations pédagogiques obligatoires doit être proposé aux enseignants en début d'année.

En cas de changement de date de dernière minute ou de non réception de la convocation, les enseignants ne doivent pas être pénalisés financièrement pour leur absence si celle-ci est justifiée.

7. Un organigramme proposant les adresses mail des services administratifs doit être communiqué aux personnels.
8. Face à la banalisation des violences subies par les personnels, la FS demande un renforcement de l'accompagnement des personnels :
  - dans le cas de conflits récurrents avec les familles, le chef de service doit recevoir les familles à la demande de l'équipe pédagogique
  - un protocole synthétique départemental « réagir aux agressions » doit être proposé aux personnels
9. Face à l'évolution sans cesse croissante des RPS mentionnés via le RSST, une enquête a minima quantitative sur l'ensemble des personnels du département doit être organisée pour permettre d'avoir une vision objective de cette problématique.

Un représentant de la CGT : Je souhaite évoquer la situation du collège Pyrénées, dont une délégation de personnels a été reçue par Madame l'Inspectrice. La situation s'est encore dégradée depuis cette rencontre. Les membres de la FS proposent donc une rencontre avec l'équipe de direction et les représentants des personnels élus en CA de l'établissement par la FS en juin.

SG : Je consulterai Madame l'Inspectrice à ce sujet. Si elle en est d'accord, nous pourrons faire cette visite. Proposition de date pour la rencontre des membres du CA : lundi 1<sup>er</sup> juin. L'horaire reste à définir. Une délégation de membres de la FS sera constituée (un membre par OS).

Secrétaire de la FS : Il n'y a toujours pas eu de visite de restitution pour le lycée Reffye. Il était prévu une visite conjointe avec la FS de la Région.

Vote pour : 9      opposition : 0      abstention : 0

**FSU : 4**

**CFDT EDUCATION : 2**

**UNSA EDUCATION : 1**

**FNEC FP-FO : 1**

**CGT : 1**

**Les avis sont adoptés à l'unanimité**

#### **5. Suites données LG Jean Dupuy**

Conseillère de prévention départementale : La commission hygiène et sécurité a été réunie.

L'assistant de prévention de l'établissement a terminé sa formation.

2 objectifs principaux ont été déterminés : la gestion des produits chimiques et la mise à jour du DUER

Secrétaire de la FS : Nous serons attentifs aux suites qui seront données, car les réponses aux avis sont très évasives.

Un représentant de la CGT : Dans cet établissement, les conditions d'une visite libre et efficace n'ont pas été réunies.

#### **6. Suites données collège Desaix**

Un représentant de la CGT : Dans cet établissement, la démarche et le positionnement ont été différents : une publicité de la visite a été faite et de la bonne volonté a été affichée.

## **7. Questions diverses**

Secrétaire de la FS : Je souhaite revenir sur les assistants de prévention d'établissement et leur rôle. Il semble nécessaire de travailler sur une harmonisation : formation, temps de décharge, missions...

Conseillère de prévention départementale : La dernière journée de formation continue s'est déroulée avec 34 participants qui se sont montrés intéressés. Les échanges ont été constructifs.

Conseiller de prévention départemental : Auparavant la formation initiale des APE se déroulait sur 3 jours à Toulouse.

Aujourd'hui, elle se décompose en une première partie théorique de 2 jours à Toulouse et une deuxième partie d'une journée, qui se déroule in situ avec exploitation des registres obligatoires de l'établissement. Cette dernière partie est très appréciée par les APE.

Secrétaire de la FS : Demandes renouvelées de groupes de travail :

- 1- ASH / PAS
- 2- Rédaction fiche synthétique « réagir aux agressions »
- 3- RPI à direction unique

SG : Les 2 premiers seront organisés en juin. En raison du projet de loi sur les RPI déposé à l'Assemblée Nationale, il convient de différer le 3<sup>ème</sup> GT.

Secrétaire de la FS : Demande d'une enquête quantitative sur les RPS (Risques Psycho Sociaux)

La demande d'une enquête qualitative n'ayant pas abouti, la FS demande une enquête quantitative plus facile (moins couteuse) à mettre en œuvre. Elle permettrait d'avoir une vision objective sur le département détachée des mentions RSST.

SG : Je ferai part de cette demande à la Madame l'Inspectrice.

Secrétaire de la FS : Demande de suivi des avis émis suite aux visites des établissements en 2024/2025 au prochain CSA FS prévu le 18 juin 2026 :

- école maternelle Vic en Bigorre
- école élémentaire Vic en Bigorre
- collège PMF Vic en Bigorre
- école Henri IV de Tarbes

La séance se termine à 16H00.

**L'Inspectrice d'Académie**

**La secrétaire de la formation spécialisée**

**Anne MIQUEL VAL**



**Valérie DUPRAT**

